



Saison 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL U15F Phase1

Quelques rappels pour un bon déroulement de la phase 1

1^o HORAIRES DES RENCONTRES

Tous les matches sont fixés le Samedi à 15h00 (heure d'hiver) et 15h30 (heure d'été) sauf match de lever de rideau et demande particulière
Le club recevant se doit de prévenir le club visiteur du lieu de la rencontre

2^o MODIFICATIONS DATE/HEURE/LIEU

Toute modification de date, d'horaire, et lieu d'une rencontre doit impérativement faire l'objet d'une demande de changement adressée par Footclub, 8 jours avant la modification pour accord de la Commission.
Sans accord préalable, la rencontre sera donnée match perdu aux 2 équipes

3^o FEUILLE DE MATCH

Utilisation de la FMI

4^o PARTICIPATION DES JOEUSES

Le championnat Départemental U15 Féminin est réservé aux joueuses
U14F/U15F/U16F

Le nombre de joueuses U13F surclassées autorisées à participer au championnat U15F est limité à **3**

Le nombre de joueuses U16F autorisées à participer au championnat U15F est limité à **3**
Le nombre de joueuses portant **un cachet mutation** est limité à **4** (dont **2 avec cachet mutation hors-période**)

Ne peut participer à un match de championnat U15F, la joueuse qui est entrée en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club, lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes

56 ARBITRAGE

Les rencontres sont arbitrées par des arbitres bénévoles, qui doivent être titulaires d'une licence pour la saison en cours, l'arbitre central est désigné par tirage au sort entre les 2 clubs en présence.

Préconisation de l'arbitrage des « jeunes » par les « jeunes »

66 LOIS DU JEU

Lois du jeu Football à 8, Circulaire Foot à Effectif Réduit ó Idem Catégorie U13

76 DUREE DES RENCONTRES

4 x 16 minutes (pause coaching)

86 TAILLE DU BALLON

Utilisation du ballon taille n°5

96 EQUIPEMENTS

Les équipes sont tenues de porter les équipements aux couleurs de leur club
Le club visiteur se doit d'utiliser un jeu de maillots différent du club recevant

106 INTEMPERIES

En cas d'arrêt municipal interdisant l'utilisation des terrains, le club recevant est dans l'obligation d'en aviser le District de Football du Morbihan et le club adverse

116 CLASSEMENT

Les équipes engagées en Championnat U15F Foot à 8, disputent un championnat en 2 phases
Phase 1 (phase départementale)

Les équipes disputent un championnat uniquement sur 8 rencontres, un classement est établi et, les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} accèdent en phase 2 au championnat Régional U15F Foot à 8

Phase 2 (phase régionale)

Les 2 équipes morbihannaises qualifiées disputent la phase Régionale (Poule de 8 équipes / 2 équipes par district)

Les autres équipes disputent la phase 2 du championnat départemental.

126 RECLAMATIONS

Toutes les réclamations relatives au domaine sportif, ainsi que tous les cas non prévus au présent règlement seront examinées par la Commission Sportive du District du Morbihan.

La Commission Départementale Féminine